



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D36 - Contrat de location longue durée du minibus neuf Renault Trafic 9 places à des fins publicitaires, conditions de prêt et acquisition de l'ancien véhicule**

**Date de convocation : ..... 22 mars 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 7**

|                         |                 |                   |
|-------------------------|-----------------|-------------------|
| Jean-Louis BORDESSOULES | donne pouvoir à | Matthieu GUIHO    |
| Jacques CARDET          | donne pouvoir à | Jean MOUTARDE     |
| Anthony MORIN           | donne pouvoir à | Daniel BARBARIN   |
| Gérard SICAUD           | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET     |
| Annabel TARIN           | donne pouvoir à | Myriam DEBARGE    |
| Antoine BORDAS          | donne pouvoir à | Michel JARNOUX    |
| Henriette DIADO-DASYLVA | donne pouvoir à | Yolande DUCOURNAU |

**Excusée : ..... 1**

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190328-  
2019\_03\_D36-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2019  
Affiché le 1<sup>er</sup> avril 2019

## N° 36 - Contrat de location longue durée du minibus neuf Renault Trafic 9 places à des fins publicitaires, conditions de prêt et acquisition de l'ancien véhicule

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

Par délibérations du 24 mai 2012 et du 3 juillet 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec la société INFOCOM-FRANCE pour la mise à disposition gratuite du véhicule RENAULT Trafic Passenger diesel 9 places et à fixer les conditions de prêt de ce minibus à des tiers par voie de convention.

Ladite convention étant arrivée à terme, FRANCE COLLECTIVITÉS INVEST, nouvelle dénomination d'INFOCOM-FRANCE, renouvelle cette opération par la mise à disposition d'un nouveau minibus RENAULT Trafic 9 places neuf, toujours financé par des emplacements publicitaires collés sur la carrosserie.

Les engagements de la Ville restent identiques, à savoir :

- le libre choix de l'utilisateur du véhicule : associations angeziennes, établissements scolaires de la commune, collectivités (Conseil départemental, Vals de Saintonge Communauté, Communes, ...);
- le véhicule doit être utilisé régulièrement de manière à faire la promotion des sponsors ayant permis la réalisation de cette opération ;
- la prise en charge des coûts relatifs au contrat d'assurance, au contrôle technique, aux frais d'utilisation et d'entretien sachant que le véhicule bénéficie de la garantie constructeur d'un an.

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse dans les mêmes conditions et obligations réciproques.

Les conditions de prêt du véhicule à des tiers, notamment aux associations, interviennent par voie de convention relatant les clauses principales suivantes :

- kilométrage illimité mais prêt du véhicule ne pouvant excéder sept jours consécutifs ;
- redevance kilométrique fixée à 0,15 €/km parcouru ;
- validité du permis conduire du chauffeur et durée d'obtention supérieure à trois ans ;
- remboursement des frais en cas d'accident matériel relevant de la responsabilité de l'utilisateur ;
- remise et restitution du véhicule propre, en bon état de marche, avec le plein de carburant reconstitué.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190328-  
2019\_03\_D36-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2019  
Affiché le 1<sup>er</sup> avril 2019

Il est à noter qu'afin de conserver sa flotte de deux minibus 9 places nécessaire pour assurer notamment le transport des sections sportives et des scolaires en cas de besoin, la Ville a accepté l'acquisition du précédent RENAULT Trafic pour un montant de 7000 €, disposition qui permet de céder pour destruction l'ancien PEUGEOT Combi Expert.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer :

- le contrat de location longue durée du véhicule et son avenant pour cette mise à disposition gratuite du RENAULT Trafic 9 places immatriculé FC-939-TN ;
- les conventions à intervenir avec les tiers.

Les crédits nécessaires pour l'acquisition du précédent RENAULT Trafic 9 places sont inscrits sur le budget principal Ville 2019 en section d'investissement.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28).**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190328-  
2019\_03\_D36-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2019  
Affiché le 1<sup>er</sup> avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.